

# ***Appel d'offres PPS-RFP-2020-057-Système de la planification des ressources de l'organisation***

## **Entente de non-divulgence/ Non-Disclosure Agreement**

**ENTRE :** Le Service de protection parlementaire (ci-après « SPP »), dont le bureau principal est situé au :

155, rue Queen, 5<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0B8

**ET :** **(Nom de la société)** (ci-après la « Société »)

**(ADRESSE COMPLÈTE)**

**(NOM ET POSTE DU REPRÉSENTANT RESPONSABLE)**

**(ADRESSE COURRIEL POUR LES DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES)**

*ATTENDU QUE le SPP a l'intention de divulguer en toute confidentialité des renseignements se rapportant, tout particulièrement, à ses besoins en matière d'acquisition de système de la planification des ressources de l'organisation dans le cadre du processus d'appel d'offres portant le numéro de référence suivant : PPS-RFP-2020-057 (ci-après « l'appel d'offres »);*

*ATTENDU QUE la Société souhaite participer à ce processus d'appel d'offres;*

*EN CONSÉQUENCE, les deux parties aux présentes conviennent de ce qui suit :*

### **1. DOCUMENT DE L'APPEL D'OFFRES**

- 1.1 Le SPP met à la disposition de la Société le document complet de l'appel d'offres à condition que la Société respecte les modalités de la présente entente de non-divulgence.
- 1.2 Le SPP refusera de fournir à la Société le document de l'appel d'offres si elle ne lui soumet pas la présente entente de non-divulgence, dûment signée par le représentant de la Société.

## 2. OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

- 2.1 La Société reconnaît que la présente entente de non-divulgence et tous les renseignements et détails contenus dans le document de l'appel d'offres sont confidentiels.
- 2.2 La Société s'engage à ne pas divulguer, de quelque manière ou sur quelque type de plateforme publique que ce soit, les renseignements ou les détails contenus dans le document de l'appel d'offres, sauf à ses employés qui seront directement assignés au travail à effectuer en réponse à l'appel d'offres.
- 2.3 La Société ne peut pas annoncer sa participation à ce processus d'appel d'offres de quelque manière que ce soit, y compris dans le cadre d'activités de marketing ou en vue de l'obtention de futurs contrats avec d'autres organisations.

## 3. AUCUNE INCIDENCE CONTRACTUELLE

- 3.1 La signature de la présente entente de non-divulgence et la communication, par le SPP, du document de l'appel d'offres ou de tout autre document relatif à l'appel d'offres ne constituent en aucune façon un accord en vue de l'acquisition d'un système de la planification des ressources de l'organisation par le SPP et, par conséquent, la Société ne doit pas présumer qu'elle recevra un paiement par suite de la présente entente de non-divulgence.
- 3.2 Le fait de soumettre une entente de non-divulgence signée ne constitue pas en soi une réponse à l'appel d'offres PPS-RFP-2020-057. Seules les offres conformes, respectant les conditions du document de la demande de propositions, seront prises en considération pour l'évaluation.

Les parties aux présentes ont signé le présent accord de non-divulgence à la dernière date indiquée ci-dessous.

**Au nom de Société**

**Au nom du SPP**

Signature : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_